



Ecole - Collège - Lycée

Objet : départ des installations sportives à la fin du cours d'EPS

Chers Parents,

A la fin du cours d'Eps, lorsque celui-ci est le dernier de la matinée ou de la journée dans l'emploi du temps des élèves, ces derniers ont la possibilité de partir directement des installations sans repasser par l'établissement. Sans autorisation de votre part les élèves reviendront avec le professeur à l'école pour **12h15** le midi et **17h25** le soir.

.....
(Cocher les options choisies et remettre le coupon au plus tôt au professeur d'EPS)

Je soussigné Mr/Mme Tuteur légal de l'enfant.....

En classe de

L'autorise à repartir seul des installations suivantes à **12h05**: (uniquement pour les externes)

- Stade Auguste Delaune (52 rue du lieutenant Keiser)
- Gymnase Voltaire (2 rue des Garonnes)

L'autorise à repartir seul des installations suivantes à **17h20**:

- Stade Auguste Delaune (52 rue du lieutenant Keiser)
- Gymnase Voltaire (2 rue des Garonnes)

L'autorise à partir de la piscine à **17h05** (uniquement pour les 6^{ème})

- Piscine Williot (77 bvd Gambetta)
 - Départ seul
 - Départ avec un adulte uniquement

Date :

Signature :

